

20/02/2019

Règlement Challenge 2019

JORTAY Marc
ASBL EQUIFUN

ASBL
EQUIFUN

EQUIFUN : Règlement du challenge 2019.

ART.500 - Généralités

Ce règlement doit être appliqué en corrélation avec le RS CSO, RD, Le cahier des charges et le RG d'Equifun. Pour tout cas, fortuit ou exceptionnel, non prévu par ceux-ci, le litige sera soumis et tranché par le CA d'Equifun. La présente édition entre en vigueur le 01.03 de chaque année jusqu'à son éventuelle mise à jour par publication de celle-ci sur le site Internet www.equifun-asbl.be

ART.501 - Prix

Les différents challenges sont dotés soit par nos sponsors ou par Equifun des prix en nature et en espèce.

La remise des prix aura lieu à la soirée Equifun de fin de saison.

La présence **est exigée des représentants de manèges et des cavaliers!** Excepté certificat médical, aucun prix ne sera attribué aux cavaliers classés absents à cette occasion. Par son inscription, le cavalier et/ou son représentant légal accepte les clauses du présent règlement.

ART.502 - Sélection des dates et épreuves

Voir calendrier et avant-programme des concours Equifun.

ART.503 - Participation aux challenges

503.1 Les challenges sont ouverts à tous cavaliers en ordre de licence (auprès de leur cercle membre d'Equifun) via le groupement Gepl.

503.2 Les épreuves qualificatives sont ouvertes à tous cavaliers en ordre de licence gepl (40, 50, 60 cm = L01), (60, 70, 80 cm = J02), (80, 90 cm = J03).

503.3 Le cavalier peut prétendre à plusieurs classements, si conformément au RS, il est repris dans les épreuves.

503.4 Le cavalier est responsable des conséquences des agissements de sa monture à n'importe quel endroit où elle se trouve. Par leur participation au concours, ils agrèent les lieux où se déroule le concours et renoncent, en toutes circonstances à mettre en cause la responsabilité des agissements de son animal.

ART.504 - Attribution des points pour les challenges

504.1 Les points sont attribués aux cavaliers.

504.2 Les points attribués pour la journée aux cavaliers étant hors challenge, ne seront pas redistribués aux cavaliers courant pour le challenge.

504.3 Le calcul des points se fait comme suit et par épreuve :

50 points au 1^{er}, 48 points au 2^{ème}, 47 au 3^{ème}, 46 au 4^{ème}, 45 au 5^{ème}, puis un point de moins par place. L'éliminé prend cinq points. Le cavalier qui abandonne prend cinq points.

504.4 La manche additionnera les points des 2 épreuves (avec la même monture) de la journée (le meilleur résultat de la paire).

504.5 Si pour une raison quelconque, une des deux épreuves devait être supprimée, les points de l'épreuve restante seraient doublés.

504.6 Le cavalier s'étant inscrit au concours et, ne pouvant prendre part à l'épreuve même avec motivation, doit payer ses inscriptions.

Toute inscription est due.

504.7 1 point sera attribué au cavalier inscrit mais non partant par manche (2 points par journée)

504.9 En cas de modifications dans le classement, suivant l'article 505.3.1 et 503.3.2 les points acquis par les autres cavaliers ne seront pas modifiés.

ART.505 -Epreuves du challenge

Challenge 40 cm poneys et chevaux + reprise initiation Equifun et préparatoire Equifun

Challenge 50 cm poneys et chevaux + reprise Préparatoire Equifun et accueil

Challenge 60 cm poneys et chevaux + reprise Accueil et reprise examen du brevet or

Challenge 70 cm poneys et chevaux + reprise de l'examen brevet or et préparatoire

Challenge 80 cm poneys et chevaux + reprise préparatoire et reprise brevet 1er degré

Challenge 90 cm poneys et chevaux + reprise brevet 1er degré

505.1 MANCHE

505.1.1 Le cavalier doit participer à un minimum de 8 journées CSO (2 épreuves obstacle) et de 1 journée Dressage (2 épreuves dressage)

+ La finale CSO obligatoire.

505.1.2 Dans les manches qualificatives, un cavalier avec le même cheval peut faire 2 épreuves contigües mais sera hors classement dans l'épreuve la plus haute.

505.1.3 Dans les manches qualificatives, le cavalier peut participer avec 3 chevaux ou poneys maximum dans la même épreuve mais seul le meilleur résultat du couple cavalier/cheval ou poney de la journée sera prise en compte pour le challenge.

505.1.4 Pour la finale, le cavalier peut participer avec plusieurs montures mais devra désigner sa monture comptant pour le challenge.

505.1.5 Un cavalier devra s'aligner avec la même monture sur une même journée.

505.1.6 En cas de problème de santé, une monture pourra être remplacée avec l'accord du Président de Jury. Si ce dernier ne peut prendre la décision, il fera appel aux moniteurs présents. Ceci afin que le cavalier ne perde pas les points de la journée.

505.2 ATTRIBUTION DES POINTS:

Suivant l'article 504, pour le classement final, seront comptabilisés :

- les 8 meilleures journées de CSO.
- la meilleure journée de CD.
- **2 point** de participation par manche supplémentaire aux **9 journées** déjà comptabilisés.
- La finale (le résultat de la finale départagera les ex- æquo)

505.3 MODIFICATION EN COURS DE SAISON

505.3.1 Un cavalier qui décide de monter de catégorie avant **le 09 mai**, garde ses points.

505.3.2 Un cavalier qui décide de monter de catégorie après **le 09 mai**, perdra ses points de challenge, mais conservera ses points de participation (soit 4 points par journée).

505.3.3 Un cavalier qui décide de redescendre de catégorie peut le faire à tout moment mais perdra ses points de challenge et conservera seulement ses points de participation (soit 4 points par journée).